



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL du 03 JUIN 2020

prescrivant l'ouverture d'une consultation du public
relative à une demande d'enregistrement présentée par la société SERMES
pour l'exploitation d'un entrepôt
à DACHSTEIN

**La Préfète de la Zone de Défense et de Sécurité Est
Préfète de la Région Grand Est
Préfète du Bas-Rhin**

- VU le titre 1^{er} du Livre V du code de l'environnement et notamment les articles R.512-46-1 et suivants ;
- VU la demande d'enregistrement déposée le 31 janvier 2020 et complétée le 12 mars 2020, par la société SERMES, pour l'exploitation d'un entrepôt à DACHSTEIN ;
- VU le rapport de recevabilité établi le 26 mars 2020 par l'Inspection des Installations Classées ;
- VU la décision du 28 avril 2020 relative à un projet relevant d'un examen au cas par cas, en application de l'article L.512-7-1 du code de l'environnement, qui a conduit à une dispense d'évaluation environnementale ;
- SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le dossier de demande d'enregistrement déposé le 31 janvier 2020 et complété le 12 mars 2020, par la société SERMES, pour l'exploitation d'un entrepôt à DACHSTEIN, est mis à disposition du public **du lundi 29 juin 2020 au lundi 27 juillet 2020 inclus** dans les locaux de la mairie de DACHSTEIN, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Article 2 :

Le Secrétaire Général de la préfecture du Bas-Rhin et le Maire de la commune de DACHSTEIN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Préfète,

Pour la Préfète et par délégation
**Directrice de la Coordination des Politiques
Publiques et de l'Appui Territorial**

Laurence DORER